



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 25 septembre 2009
Date d'affichage
Date de séance 02 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le deux du mois d'octobre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	27	ROHI Laurent	X		
Procurations	5	POMMIER Aitu	X		
Votants	32	BARFF Oscar	X		
Pour	32	TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
<p>OBJET :</p> <p>Délibération prescrivant la levée de l'obligation de respecter les délimitations imposées par un projet de voirie</p> <p>Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.</p>		TEPAVA Wilhelm	X		
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette	X		
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
		VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
		TAEA Louis	X		
		LEVAUDI Franck	X		
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda		X	TUMAHAI Ronald
		CHING Yves	X		
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave		X	
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine	X		
		LISSANT Simplicio	X		
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta	X		
		TUMAHAI Hina		X	
		ATAE Layana	X		
		BERTHOLON Nicolas		X	RUA Antoine
		ATENI née TAPARE Marie		X	MARAMA Claire
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
		MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
		CRIDLAND Johnes		X	HONG Madeleine
		HOWELL Patrick		X	H-BOOSIE Auxilia
		TETARIA Charles		X	
HONG née THOMPSON Madeleine	X				

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU le Plan général d'aménagement de la commune de PUNAAUIA approuvé par arrêté n° 263 CM du 18 mai 2005 ;
- VU la demande de délimitation du domaine public routier de l'étude notariale CLEMENCET en date du 24 décembre 2008 ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 02 octobre 2009 ;

ADOPTE

- Article 1** – L'obligation de respecter les délimitations imposées par un projet de voirie qui traverse de part en part le lotissement TAINA 2, et en particulier la parcelle n°69 de la résidence TAINA 2 cadastrée AM n°145 d'une superficie de 2355 m2 lequel figure dans le PGA en vigueur sur la Commune de PUNAAUIA dénommée « Route des coteaux » à la cote 65, est levée.
- Article 2** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 3** – Le Maire et les services administratifs du territoire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 02 octobre 2009,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

R. TUMAHAI